



Pôle Ressources – Service
juridique

Attribution du marché de « Location et maintenance de photocopieurs et matériels multifonctions pour la ville de La Tronche et son CCAS »

Le maire de la Ville de La Tronche,

Pages :

1/1

Vu la délibération en date du 25 mars 2024 portant délégations données au maire au titre de l'article L. 2122-22 du Code général des collectivités territoriales,

Pièce jointe :

Vu l'article L. 2122-23 du code général des collectivités territoriales,

Vu le code de la commande publique et notamment les articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1°,

**Télétransmis en
préfecture le :**

Considérant que la ville de La Tronche a lancé une consultation le 11/03/2023, en vue de l'attribution du marché de location et maintenance de photocopieurs et matériels multifonctions pour la ville de La Tronche et son CCAS,

Considérant qu'à l'issue de la consultation, trois (3) entreprises ont répondu,

Considérant que l'analyse des offres s'est faite selon les critères de jugement suivants :

- critère prix pondéré à 55 %
- critère technique pondéré à 45 %

Décide

Article 1 : d'attribuer le marché de « Location et maintenance de photocopieurs et matériels multifonctions pour la ville de La Tronche et son CCAS » à l'entreprise **SHARP BUSINESS SYSTEMS France**, 244 route de Seysses, CS 53646, 31036 TOULOUSE Cedex 1.

Article 2 : Les prestations débuteront à compter du 1^{er} juillet 2024.

Il sera rendu compte de cette décision lors du prochain conseil municipal.

Monsieur le maire,
Bertrand Spindler

